

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2020

PLFR 2020 - (N° 2758)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 66

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À la fin du V de l'article 235 *ter* ZD du code général des impôts, le taux : « 0,3 % » est remplacé par le taux : « 0,5 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France insoumise propose un budget d'un milliard d'euros pour verser des primes à eux qui sont en première ligne pour nous soigner et dans les secteurs essentiels à la société comme les caissières, les femmes de ménages ou les livreurs.

De manière générale, sur les 45 milliards d'euros d'aides promises, il n'y aura en réalité que 11,5 milliards d'aides directes, dont 6,25 Mds pris en charge par l'Etat. En effet, l'essentiel de ce plan consiste en un report d'impôt et de cotisations ainsi que des garanties bancaires en faveur des entreprises. Certes, nous devons protéger TPE et PME. Mais les travailleurs ne doivent pas être oubliés non plus. Or, des milliers de travailleurs sont en première ligne dans cette crise, et principalement des femmes : soignants, caissières, femmes de ménages, intérimaires, livreurs, etc. Et ce, sans protections !

Cet amendement a pour objet d'augmenter le taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) à 0,5 %, comme cela est recommandé par de nombreuses associations (Oxfam, Coalition Plus, etc.) en s'alignant sur les taux de nos partenaires britanniques. Cela constituerait un apport de 1 milliard d'euros pour la création d'une prime exceptionnelle au profit des travailleurs précaires exposés en abondance à la mission "Plan d'urgence" et plus spécifiquement son programme 356 "Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire".